

**A l'Attention de Madame la Haut Fonctionnaire,
A l'attention des Gouverneurs,
Aux membres du Conseil Supérieur des Sports,
A l'attention des fédérations sportives reconnues et de leurs cercles affiliés,
A l'attention des Directrices et Directeurs des Centres Adeps,
A l'attention des Centres Sportifs Locaux et des Centres Sportifs Locaux intégrés,**

Bruxelles, le 15/04/21

Objet : Comité de concertation du 14 avril 2021

Le Comité de concertation qui s'est réuni hier a dressé de nouvelles perspectives.

Si le respect des règles sanitaires reste une condition sine qua non afin d'enrayer la propagation du virus, nous pouvons constater des améliorations sur le plan sanitaire.

Ce contexte, désormais plus favorable, laisse entrevoir une reprise plus large des activités physiques et sportives.

Afin de préparer cette étape, un Comité de concertation dédié notamment au sport se réunira ce 23 avril afin de baliser le plan plein air ainsi que les mesures qui seront en vigueur pour cet été.

Dès le 26 avril, pour les personnes à partir de 19 ans, la taille des groupes pour la pratique sportive en extérieur passera de 4 à 10.

Comme j'avais déjà pu vous en parler, des projets-pilotes fin de ce mois, en lien avec le Commissariat COVID et les Ministres des Sports, seront mis en place afin de baliser les différentes situations possibles et garantir la sécurité de tout un chacun.

A partir du 8 mai prochain, si le taux de vaccination des personnes âgées de 65 ans et plus atteint, comme c'est prévu, 70%, le plan « plein air » pourra être mis en œuvre. Il prévoit notamment de faire passer la taille des groupes à 25 personnes sans distinction d'âge.

Pour le mois de juin, si la totalité des personnes à partir de 65 ans et des personnes avec des comorbidités est vaccinée, le « plan intérieur » sera mis en œuvre avec retour des personnes âgées de 13 ans et plus dans nos salles de sport.

Ces mesures seront confirmées et précisées au travers d'une circulaire accompagnée du protocole adapté dès que l'arrêté ministériel de la Ministre de l'Intérieur sera publié.

Le mouvement sportif doit continuer à préserver son exemplarité aux yeux de la société et jouer la carte du collectif.

Prenez soin de vous et des autres.

Sportivement vôtre.

Valérie Glatigny

Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale,
de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de
justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles
Place Surllet de Chokier, 15-17 - 1000 Bruxelles

[02/801.76.11](tel:028017611)